



Abdelilah Benkirane collectionne les procès. Après celui que lui a intenté en octobre l'Union nationale des professions libérales (UNPL), c'est au tour du PAM de faire de même. Si les représentants des professions libérales lui reprochaient d'avoir refusé d'ouvrir un dialogue avec eux afin de parvenir à une solution qui leur assurera le droit à la couverture médicale et à l'assurance sociale, le PAM accuse directement Benkirane de calomnie et de diffamation. Cette action en justice a été engagée pour réhabiliter le parti "dont les institutions et les militants sont la cible d'une attaque continue de la part du chef du gouvernement et secrétaire général du Parti de la justice et du développement et pour enquêter sur ces accusations et leurs motifs". C'est ce qu'a déclaré mercredi le secrétaire général du PAM, Mustapha Bakkoury, lors d'une conférence de presse tenue à Rabat.

C'est à la suite de "l'étrange persistance du chef du gouvernement pendant la séance mensuelle publique à confondre entre sa responsabilité gouvernementale et son étiquette partisane dans une violation flagrante des dispositions de l'article 100 de la Constitution", que cette procédure a été engagée, a-t-il poursuivi.

Le PAM compte aussi se concerter avec les partis de l'opposition et les composantes de la majorité pour discuter de ce dossier, et demander à la majorité de prendre "une position claire au sujet de toutes ces accusations", a-t-il tenu à préciser.

Pour sa part, Ilyass El Omari, membre du bureau politique du PAM, a déclaré que le PAM fera une proposition de loi sur la procédure relative à la poursuite devant la justice des membres du gouvernement.

Il convient de rappeler que l'actuel Exécutif est au centre d'autres procès. En effet, après l'acharnement du gouvernement, enregistré ces derniers temps, contre toutes les formes de protestation et particulièrement à la suite de l'intervention musclée des forces de l'ordre contre le personnel de la justice qui protestait à Ifrane contre la décision anticonstitutionnelle de Mustapha Ramid d'effectuer des prélèvements sur les salaires des fonctionnaires grévistes, le Syndicat démocratique de la justice (SDJ) avait décidé de porter plainte contre les ministres de la Justice et de l'Intérieur qui «donnent leur aval» aux forces de l'ordre de disperser toute manifestation même pacifique par la force, avait indiqué un communiqué dudit syndicat.

Le ministre de l'Economie et des Finances, Nizar Baraka, a été lui aussi appelé à la barre au début du mois d'octobre par le tribunal de première instance de Rabat, en sa qualité de partie plaignante dans l'affaire concernant la divulgation de documents administratifs relatifs aux «primes échangées» entre l'ex-ministre des Finances, Salaheddine Mezouar et le Trésorier général du Royaume, Nouredine Bensouda.